Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (COPAS)

18 avenue Jean-Jaurès - BP 5
Cour de l'Hôtel de Ville
21150 Venarey-Les Laumes
Tel: 03 80 96 06 83
contact@cc-alesia-seine.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION
(RC)

MODERNISATION DES LOGICIELS METIERS MUTUALISES

Date et heure limite de réception des offres : 11 janvier 2027 à 12h00

Procédure adaptée en application
du Code de la Commande Publique

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....3
1.1 - Objet....3
1.2 - Mode de passation....3
1.3 - Type et forme de contrat....3
1.4 - Décomposition de la consultation....3
1.5 - Nomenclature....3
1.6 - Réalisation de prestations similaires....3
2 - Conditions de la consultation....3
2.1 - Délai de validité des offres....3
2.2 - Forme juridique du groupement....3
2.3 – Répartition des prestations....4
2.4 - Variantes....4
3 – Définition du marché....4
4 - Contenu du dossier de consultation....4
5 - Présentation des candidatures....4
5.1 - Documents à produire concernant la candidature....5
5.2 - Documents à produire concernant l'offre....5
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....6
7.1 - Transmission électronique....6
7.2 - Transmission sous support papier....6
8 - Examen des candidatures et des offres....7
8.1 - Attribution des marchés....7
9 - Récompenses....9
10 - Renseignements complémentaires....9
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....9

1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet

Le présent marché a pour objet la fourniture, la mise en œuvre, l'hébergement, la maintenance, l'assistance, la formation, la reprise des données et la réversibilité d'une suite logicielle métiers modulaire en mode SaaS destinée à la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine (COPAS) ainsi qu'à ses communes membres.
Le marché a vocation à permettre le renouvellement progressif des logiciels métiers actuellement utilisés, tout en offrant un cadre contractuel unique auquel pourront adhérer la Communauté de Communes ainsi que chacune des communes membres, selon leurs besoins.
La solution devra permettre une gestion fiable, sécurisée et pérenne des activités des collectivités territoriales tout en limitant les ressaisies, en améliorant le partage des informations et en facilitant le respect des obligations réglementaires.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation concerne un marché de prestation de service, passée suivant une procédure adaptée du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Le marché est composé d'une mission unique dont le détail est donné à l'article 3 du présent règlement de consultation.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
48000000	Logiciels et systèmes d'information			

1.6 - Réalisation de prestations similaires

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est, soit un groupement conjoint avec mandataire solidaire, soit un groupement solidaire

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Il est cependant laissé la possibilité aux candidats de se présenter en qualité de membre de plusieurs groupements.

2.3 – Répartition des prestations

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations, et leur montant, dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 € TTC.

2.4 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 – DEFINITION DU MARCHE

Le marché est à tranche Ferme

4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE) ,
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes,
- Le cadre de réponse financière (CRF)
- Le DQE de simulation.

Le DCE sera a retiré, sous format informatique, à l'adresse suivante : https://marches.ternum-bfc.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=693116&orgAcronyme=m4j

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les concurrents devront présenter au minimum, les compétences suivantes :

Expérience des logiciels supérieure à 5 ans, toute version bêta, test ou non commercialisée ne seront pas considéré comme des offres valables.

Seuls seront retenus les candidats dont les capacités, le savoir-faire et l'expérience professionnels auront été jugés suffisants compte tenu des prestations attendues et de leur ampleur.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français certifié conforme à l'original par un traducteur assermenté, et cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire concernant la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

La candidature, abordée comme suit :

- la preuve des ressources humaines et techniques (description des moyens matériels, déclaration indiquant les effectifs annuels moyens,), en terme de mise à disposition des logiciels, mais aussi de service tout au long de la durée du marché (hotline).

Les pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique sont les suivants :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les dossiers incomplets pourront être complétés sur décision du pouvoir adjudicateur et dans le délai qu'il prescrit.

5.2 - Documents à produire concernant l'offre

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE), valant CCAP	Oui

Un mémoire technique de présentation des logiciels	Oui
Le Cahier des Clauses Techniques Particulière (CCTP)	Oui
Le Cadre de réponse financière (CRF)	Oui
Le DQE de simulation	Oui

7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches.ternum-bfc.fr

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Formats de fichiers acceptés : compatible dans un environnement Windows, .doc ou docx, PDF.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite

Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission en support papier n’est pas autorisée.

Toute offre reçue sur ce support ne sera pas prise en compte.

8 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

8.1 - Attribution des marchés

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critère	Pondération
Valeur technique et fonctionnelle (CCTP + Annexe + démonstration)	**50 %**
Prix (DQE + CRF)	**30 %**
Reprise des données	**10 %**
Accompagnement, formation et support	**10 %**
Total	**100 %**

Détail de la valeur technique (50 %)

Sous-critère	Pondération
Réponse fonctionnelle (Annexe CCTP)	25
Qualité technique de la solution	10
Ergonomie et simplicité d'utilisation (démonstration)	10
Interopérabilité, sécurité et évolutivité	5
Total	**50**

Prix (30 %)

Le prix sera apprécié sur la base du **DQE de simulation**.
La note sera calculée selon la formule :
Note = (Montant de l'offre la moins-disante / Montant de l'offre analysée) × 30
Reprise des données (10 %)
Critères d'analyse :

- méthodologie proposée ;
- données effectivement reprises ;
- outils de migration ;
- contrôles réalisés ;
- accompagnement pendant la migration.

Accompagnement / Formation / Support (10 %)

Critères :

- organisation du projet ;
- moyens humains ;
- qualité des formations ;
- assistance au démarrage ;
- organisation du support ;
- documentation mise à disposition.

Notation de l'annexe fonctionnelle

Réponse	Points
Standard	3
Paramétrage	2
Développement spécifique	1
Non disponible	0

Puis :

Priorité	Coefficient
Obligatoire	×3
Important	×2
Complémentaire	×1

La note de l'annexe est obtenue selon la formule :
Note = (Score obtenu / Score maximal) × 25
Puis elle est intégrée dans les **50 points de valeur technique**.

Démonstration (Notation utilisateurs/Mairies)

Critère	Note /10
Ergonomie	
Simplicité d'utilisation	
Rapidité d'exécution	
Navigation	
Recherche d'informations	
Paramétrage	
Reporting	
Qualité générale	

Total ramené sur **10 points**.

Classement final

Le classement final est obtenu par addition des notes :

Critère	Note
Valeur technique	/50
Prix	/30
Reprise des données	/10
Accompagnement	/10
TOTAL	**/100**

La démonstration sera organisée lors d'une réunion en présence des utilisateurs (secrétaires de Mairies, comptables, etc.) avec les quatre candidats ayant obtenu le meilleur classement initial suivant les critères

énoncés ci-dessus.

A l'issue de la démonstration, la note totale sera réévaluée et celui qui obtiendra la meilleure note sera retenu.

La démonstration sera organisée à la COPAS (18 avenue Jean Jaurès – 21150 Venarey-Les Laumes) courant janvier 2027. Les candidats en seront informés au moins 5 jours avant.

9 - RECOMPENSES

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettront leur demande par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches.ternum-bfc.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises consultés, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.